

\* \*

La surface des anciens bâtiments du Parc était de 2 936 mètres 25<sup>d</sup>.

Ainsi qu'il est facile de le voir en comparant un plan de la ville ancienne avec un plan de la ville nouvelle, la surface à livrer à la voie publique était énorme. En effet, tandis que l'on rebâtissait seulement une superficie de 1831 mètres 95<sup>d</sup>, on livra à la voie publique 1 104 mètres 30<sup>d</sup>, quantité presque équivalente aux deux tiers de la surface bâtie.

Le prix des terrains ayant été fixé à forfait à 800 000 francs, le prix du mètre carré livré à la voie publique est donc revenu à 724 francs 44 c.

Mais on a vu que, dans le but de hâter l'exécution, la ville s'était chargée de payer une part des indemnités locatives. Celles-ci se sont élevées à 175 570 francs, sur lesquels 100 000 francs furent payés par les Hospices. Il faut donc ajouter au prix principal de 800 000 francs, les 75 570 francs payés par la ville, ce qui fait qu'en réalité le mètre de terrain livré à la voie publique a coûté à la ville 792 francs 88 c.

C'est à M. Perret de la Menut, alors architecte-adjoint des Hospices civils, que l'on doit l'étude du bâtiment actuel du Parc.

#### LA RUE CHILDEBERT

Les affaires se greffaient sur les affaires. Pour compléter les abords de la rue Impériale, on décida de percer la rue Childebert, jadis rue de l'Attache-des-Bœufs, qui jusqu'alors ne s'étendait que du quai de l'Hôpital à la rue Grôle. Les Hospices y trouvaient l'avantage de faire prendre jour sur la nouvelle rue aux bâtiments qu'ils possédaient sur le côté nord du passage.

Donc, le 19 mars 1858, traité entre la ville et la société de la rue Impériale. Il est convenu que la société se chargera de